



KOCIDE OPTI (W 7102-1) Emballage : 5 KG

1/2

Version

Date de publication par Kocide LLC:31.10.2016

Page de couverture pour la Suisse faite le : 29.01.2018

Sur cette page de couverture ne sont mentionnés que les compléments exigés pour la Suisse, resp. pour le fournisseur. Pour les données complètes de chaque chapitre, prière de se reporter aux chapitres correspondants de la Fiche de Données de Sécurité ci-jointe pour le produit Kocide Opti de Kocide LLC.

Indications relatives à l'utilisation de cette Fiche de Données de Sécurité

Cette Fiche de Données de Sécurité concerne exclusivement le produit **Kocide Opti (W 7102-1)** commercialisé par Bayer (Schweiz) AG et n'a de valeur que pour celui-ci. Toute utilisation pour d'autres produits (même ceux qui semblent identiques) est interdite, y compris la copie (même partielle), la diffusion, etc. L'authenticité des données correspondant aux connaissances les plus récentes est uniquement valable pour le produit **Kocide Opti (W 7102-1)**. En cas d'interprétation de ces données pour d'autres produits, les informations citées sur la Fiche de Données de Sécurité peuvent s'avérer incomplètes ou même fausses.

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom commercial	KOCIDE OPTI
Utilisation	Fongicide
Fournisseur	Bayer (Schweiz) AG Crop Science Postfach CH-3052 Zollikofen
Téléphone	+41(0)31 869 16 66
Téléfax	+41(0)31 869 23 39
Importateur	LKC Switzerland Ltd Hauptstrasse 10 4414 Füllinsdorf +41(0)61-906-8500
Producteur	Kocide LLC 9145 Guilford Road, Suite 175 Columbia, MD 21046 USA Telefon: 1-301-604-5365 e-mail: MSDS@kocide.com
E-Mail pour des renseignements	mail@spiess-urania.com
Numéro d'urgence Suisse	145 (Tox Info Suisse, Zurich)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement et étiquetage conformément à la législation nationale suisse :

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP :

→ Voir section 2 de la fiche de données de sécurité ci-jointe pour Kocide Opti (Kocide LLC).

En plus :

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Interdiction de réutiliser l'emballage.

→ Voir section 15 de cette page de couverture pour l'ancienne classification et l'ancien étiquetage.



SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Pas de compléments → voir pages suivantes.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Eviter toute contamination des eaux avec le produit ou les restes de bouillie. Rincer soigneusement les emballages vides et les remettre au service d'enlèvement des ordures. Les restes de produits à éliminer sont à remettre à une centrale de récupération pour produits toxiques ou au commerce spécialisé. Observer absolument les risques de danger et les mesures de sécurité mentionnés sur l'étiquette. **Code d'élimination des déchets**

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

|| Tenir hors de portée des enfants.
|| Interdiction de réutiliser l'emballage.

Classement et étiquetage conformément à l'ancienne réglementation suisse:

Symboles

<i>Xn</i>	<i>Nocif</i>
<i>N</i>	<i>Dangereux pour l'environnement</i>

Phrases R

<i>R 22</i>	<i>Nocif par ingestion.</i>
<i>R 50/53</i>	<i>Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.</i>

Phrases S

<i>S 02</i>	<i>Conserver hors de la portée des enfants.</i>
<i>S 13</i>	<i>Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.</i>
<i>S 20/21</i>	<i>Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.</i>
<i>S 26</i>	<i>En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.</i>
<i>S 35</i>	<i>Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.</i>
<i>S 39</i>	<i>Porter un appareil de protection des yeux/du visage.</i>
<i>S 46</i>	<i>En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.</i>
<i>S 57</i>	<i>Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.</i>

Etiquetage exceptionnel

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Nom commercial : Kocide® Opti

Code produit: KOC_Opti_CH

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 31.10.2016

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Kocide® Opti

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Produit phytosanitaire pour utilisation agricole
fongicide

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Kocide LLC
9145 Guilford Road, Suite 175
Columbia, MD 21046
USA

N° de téléphone 1-301-604-5365
e-mail MSDS@kocide.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

mail@spiess-urania.com

Responsable de la mise sur le marché Suisse:

Adresse

LKC Switzerland Ltd
Hauptstrasse 10
4414 Füllinsdorf

N° de téléphone +41(0)61-906-8500

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ChemTel Inc. (USA) +1-813-248-0585
Tox Info Suisse: 145 ou 044 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Acute Tox. 4; H302
Acute Tox. 4; H332
Aquatic Acute 1; H400
Aquatic Chronic 1; H410
Eye Irrit. 2; H319

Informations relatives à la classification

La classification et l'étiquetage sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

La classification et l'étiquetage en matière de risques pour le milieu aquatique sont basées sur les résultats des études écotoxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

Nom commercial : Kocide® Opti

Code produit: KOC_Opti_CH

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 31.10.2016

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH07



SGH09

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H302+H332

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger (UE)

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P261

Éviter de respirer les poussières.

P270

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P391

Recueillir le produit répandu.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Le produit n'est pas considéré comme PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

Nom commercial : Kocide® Opti

Code produit: KOC_Opti_CH

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 31.10.2016

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	dihydroxyde-de-cuivre			
	20427-59-2 243-815-9 - -	Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 4; H302 Aquatic Acute 1; H400 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 1; H410	>= 25,00 - < 50,00	% en poids
2	hydroxyde de sodium			
	1310-73-2 215-185-5 011-002-00-6 01-2119457892-27	Skin Corr. 1A; H314 Met. Corr. 1; H290 Eye Dam. 1; H318	< 2,50	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir article 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
2	-	Skin Irrit. 2; H315: C >= 0,5% Eye Irrit. 2; H319: C >= 0,5% Skin Corr. 1B; H314: C >= 2% Skin Corr. 1A; H314: C >= 5%	-	-

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Appeler immédiatement le médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité. Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.

Après contact cutané

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

Nom commercial : Kocide® Opti

Code produit: KOC_Opti_CH

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 31.10.2016

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Dioxyde de carbone; extincteur à poudre; Eau pulvérisée; Mousse

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

oxyde de cuivre

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussières.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Éviter la formation et le dépôt de poussières.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas inhaler les poussières.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker au sec.

Température de stockage recommandée

Valeur < 35 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine. Utilisation des plateaux d'égouttement

Nom commercial : Kocide® Opti

Code produit: KOC_Opti_CH

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 31.10.2016

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des produits alimentaires. Ne pas stocker en commun avec: Acides

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Produit phytosanitaire destiné à l'utilisation dans l'agriculture

Solution sectorielle

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dihydroxyde-de-cuivre	20427-59-2	243-815-9
	MAK (SUVA)		
	Kupfer und seine anorganischen Verbindungen		
	einatembare Fraktion		
	VLE	0,2	mg/m ³
	VME	0,1	mg/m ³
	Limitation maximale	4x15 min	

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Filtre respirateur (partic.) : P2

Protection des yeux / du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	caoutchouc nitrile		
Epaisseur du matériel	0,4	- 0,7	mm
Temps de passage	>	480	Min.

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat/Couleur
solide; granulé
bleu

Nom commercial : Kocide® Opti

Code produit: KOC_Opti_CH

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 31.10.2016

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

Odeur			
caractéristique			
Seuil d'odorat			
Donnée non disponible.			
pH			
Valeur	8,2		
Température de référence	20	°C	
Concentration	10	g/l	
Point d'ébullition / Zone d'ébullition			
Donnée non disponible.			
Point de fusion / Zone de fusion			
Donnée non disponible.			
Point de décomposition / Zone de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Donnée non disponible.			
Température d'auto-inflammabilité			
Valeur	340	°C	
Remarque	Le produit n'est pas spontanément inflammable.		
Propriétés comburantes			
Donnée non disponible.			
Propriétés explosives			
Le produit n'est pas explosif.			
Inflammabilité (solide, gaz)			
La substance est non inflammable			
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;			
Donnée non disponible.			
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité			
Donnée non disponible.			
Pression de vapeur			
Donnée non disponible.			
Densité de vapeur			
Donnée non disponible.			
Taux d'évaporation			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Valeur	0,712		
Température de référence	20	°C	
Densité			
Donnée non disponible.			
Densité apparente			
Valeur	880	kg/m ³	
Température de référence	20	°C	
Solubilité dans l'eau			
Remarque	dispersible		

Nom commercial : Kocide® Opti

Code produit: KOC_Opti_CH

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 31.10.2016

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

Solubilité(s)
Donnée non disponible.
Coefficient de partage: n-octanol/eau
Donnée non disponible.
Viscosité
Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

Températures > 140 ° C; Eviter le dégagement de poussières.

10.5 Matières incompatibles

Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

oxyde de cuivre

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	Kocide® Opti		
DL50		1847	mg/kg
Espèces	rat		
Méthode	OPPTS 870.1100		
Source	Fabricant		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	Kocide® Opti		
DL50	>	2000	mg/kg
Espèces	rat		
Méthode	OPPTS 870.1200		
Source	Fabricant		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Nom du produit		
1	Kocide® Opti		
CL 50	>	2,08	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Méthode	OPPTS 870.1300		
Source	Fabricant		

Nom commercial : Kocide® Opti

Code produit: KOC_Opti_CH

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 31.10.2016

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

Corrosion cutanée/irritation cutanée	
N°	Nom du produit
1	Kocide® Opti
Espèces	lapin
Méthode	OPPTS 870.2500
Source	Fabricant
Évaluation	Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	
N°	Nom du produit
1	Kocide® Opti
Espèces	lapin
Méthode	OPPTS 870.2400
Source	Fabricant
Évaluation	irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
N°	Nom du produit
1	Kocide® Opti
Voie d'exposition	Peau
Espèces	cobaye
Méthode	Magnussen/Kligmann
Source	Fabricant
Évaluation	non sensibilisant

Mutagenicité sur les cellules germinales
Donnée non disponible.

Toxicité pour la reproduction
Donnée non disponible.

Cancérogénicité
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Donnée non disponible.

Danger par aspiration
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Nom du produit		
1	Kocide® Opti		
CL50		0,24	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	Fabricant		

Nom commercial : Kocide® Opti

Code produit: KOC_Opti_CH

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 31.10.2016

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

Toxicité sur les poissons (chronique)	
Donnée non disponible.	

Toxicité pour les daphnies (aigüe)	
N°	Nom du produit
1	Kocide® Opti
CE50	118,0 µg/l
Durée d'exposition	48 h
Espèces	Daphnia magna
Méthode	OCDE 202
Source	Fabricant

Toxicité pour les daphnies (chronique)	
N°	Nom du produit
1	Kocide® Opti
NOEC	12 µg/l
Durée d'exposition	21 jour(s)
Espèces	Daphnia magna
Méthode	OECD 211
Source	Fabricant

Toxicité pour les algues (aigüe)	
N°	Nom du produit
1	Kocide® Opti
ErC50	51,59 µg/l
Durée d'exposition	72 h
Espèces	Selenastrum capricornutum
Méthode	OCDE 201
Source	Fabricant

Toxicité pour les algues (chronique)	
Donnée non disponible.	

Toxicité sur bactéries	
Donnée non disponible.	

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Le produit n'est pas considéré comme PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.7 Autres informations

Autres informations	
Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.	

Nom commercial : Kocide® Opti

Code produit: KOC_Opti_CH

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 31.10.2016

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchets 02 01 08* déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou ses résidus. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une déchetterie. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou au point de vente.

Les Prescriptions de sécurité et consignes de sécurité se trouvant sur les emballages sont à respecter impérativement. Respecter la réglementation sur les déchets spéciaux.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	9
Code de classification	M7
Groupe d'emballage	III
N° d'identification de danger	90
Numéro ONU	UN3077
Nom technique	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
Sources de danger	dihydroxyde-de-cuivre
Code de restriction en tunnels	E
Étiquette	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.2 Transport IMDG

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3077
Nom et description	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
Sources de danger	copper-dihydroxide
EmS	F-A+S-F
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3077
Nom et description	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.
Sources de danger	copper-dihydroxide
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

Nom commercial : Kocide® Opti

Code produit: KOC_Opti_CH

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 31.10.2016

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants., le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII, du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :

E1

Prescriptions nationales

Autres prescriptions

Conserver hors de la portée des enfants.

Autres prescriptions nationales

Numéro d'agrément (Suisse): W-7102

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Nom commercial : Kocide® Opti

Code produit: KOC_Opti_CH

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 31.10.2016

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO Umwelt Consult GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO Umwelt Consult GmbH.